

SYNDICAT NATIONAL AUTONOME DES ORTHOPTISTES

Actes et remboursements: Nouveaux tarifs 2024

• Page 06

**"je suis un
ex Délégué
Régional
heureux!"**

*Grégoire
VERHAEGEN*

• Page 30

Une « école » d'orthoptie en Normandie

Delphine DEHOUC

• Page 18



Pour gérer votre cabinet EN UN CLIN D'ŒIL,
c'est simple...
nous avons tout mis dedans !



le logiciel orthoptiste
qui va vous faire gagner du temps



SESAM Vitale



Complet
& performant



Simple & intuitif



Hotline 6/7



VEGA mobile 3



CLICKDOC Pro
agenda en ligne

philid-LigneBlanche.net / ©AdobeStock

PLUS DE
48000
UTILISATEURS

vega-logiciel.fr



bienvenue@vega-logiciel.fr
04 67 91 27 86

Mais que nous réserve l'avenir ?

Nous pensions qu'avec la crise du Covid nous avons tout vu. Mais non ! Compte rendu médical écrit par ChatGPT, cabine de téléconsultation dans les gares SNCF, faux médecins derrière nos écrans, Intelligence Artificielle qui pose un diagnostic, 15^e centre de santé installé dans un secteur surchargé quand à 1h de cette ville il n'y a aucun médecin, des groupes privés qui proposent des soins rapidement sans remboursement à des tarifs indécents...

Sous l'égide d'accès aux soins, nous sommes en train de détruire le plus beau système de santé du monde.

Bien sûr que nous utilisons quotidiennement le principe d'accès aux soins pour développer nos protocoles et notre pratique, mais le SNAO a toujours orienté ses actions en respectant le plus important : la qualité et la sécurité du soin.

Je suis sincèrement fatiguée de m'entendre reprocher, dès que nous dénonçons une pratique, que nous allons priver des Français de soin, que je ne respecte pas les malades qui ont besoin de soin...

OUI je le dis : des solutions existent avant même de passer l'ensemble de sa vie dans des cabines sans voir physiquement un médecin ou un professionnel de santé.

OUI je le dis : des solutions existent avant de financer des assistants médicaux en ophtalmologie sans respecter les textes de loi.

OUI je le dis : des solutions existent pour rendre l'accès aux soins des Français sans dénaturer la santé en France.

La première des solutions c'est comme nous le disons depuis des années et que le Ministre de la Santé Aurélien Rousseau a redit lors de son intervention à l'Association des Maires de France : **il faut faire une extension dans les métiers jusqu'au bout de leurs compétences.**

Bien sûr Monsieur le Ministre il le faut : il nous faut **l'accès direct tout en renforçant la qualité de communication** avec les professionnels de santé qui sont autour du patient, il faut que l'on puisse **faire l'ensemble de notre décret de compétences dans nos cabinets**, il faut **rallonger notre formation en passant en Master** car nous sommes la première profession paramédicale à avoir eu le télésoin, l'accès direct, la prescription... Et nous devons **revaloriser notre formation initiale.**

D'ailleurs ne serait-ce pas le moment d'en finir avec le paramédical et de nous attribuer le **titre de profession médicale à compétences définies ?**



**Mélanie
ORDINES**
Présidente
du SNAO

SOMMAIRE

03 ÉDITORIAL

04 ACTUALITÉS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES

- ▶ Agenda du SNAO Avril à Octobre 2023
- ▶ Chronologie Négociation Conventionnelle
- ▶ Tarifs des actes et des remboursements
- ▶ PLFSS : amendements déposés
- ▶ Interpro : l'ADN du SNAO
- ▶ Le FIFPL a 30 ans !
- ▶ Les affiches UNPS

18 DOSSIER CENTRAL

- ▶ Comment on en arrive à ouvrir une « école » d'orthoptie en Normandie

24 JURIDIQUE/COMPTABILITÉ

- ▶ Les Astuces Comptabilité en partenariat avec Indy

26 L'INTERVIEW DE L'ŒIL EN COIN

- ▶ Louise Jousselin
Présidente de la FFEO

30 RÉGIONS

- ▶ Être Délégué Régional du SNAO...

33 EXERCICE SALARIÉ

- ▶ Le protocole RNO

34 PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- ▶ Journées d'information sur l'installation en libéral et sur le salariat.
- ▶ Concertation nationale sur la santé des professionnels de santé

40 CULTURE

- ▶ Nouveau traité des maladies des Yeux

42 FORMATION

- ▶ Calendrier des formations 2024
- ▶ Index des formations 2024
- ▶ Fiche d'inscription UNRIO
- ▶ Fiche d'inscription UNRIO-DPC



Agenda du SNAO

Avril à octobre 2023



Avril

- ▶ **Asnav** : Association pour l'amélioration de la Vue
- ▶ **GIFO** : Groupement des Industriels et Fabricants de l'Optique
- ▶ Interview **OphthaConsult**
- ▶ CA¹ **SNAO**
- ▶ **SNOF** : Syndicat National des Ophtalmologistes de France
- ▶ **DP2o** : Dépistage et Prévention Orthoptiste et Orthophoniste

Juin

- ▶ **Asnav**
- ▶ CA¹ **SNAO**
- ▶ Réunion Partenariat
- ▶ Rencontre **Ministère des Solidarités**
- ▶ 60 ans de la **FFMKR**
- ▶ **CNAM** : négociation conventionnelle
- ▶ **EFO** : intervention
- ▶ **CPN² MSP**
- ▶ Rencontre conseillé Santé à **Matignon**
- ▶ CA **UNRIO**
- ▶ **Les Libéraux de Santé**
- ▶ **Jex'CO**
- ▶ **HCPP** : Haut Conseil des Professions Paramédicales
- ▶ Réunion avec le **SNOF**
- ▶ Réunion **CNAM** Charges et produits
- ▶ Réunion **Tiers Payant**
- ▶ Réforme des retraites rencontre au **Ministère de l'Économie**

Septembre

- ▶ Réunion avec la **DGOS** : Direction Générale de l'Offre de Soins
- ▶ **Les Libéraux de Santé**
- ▶ Visio sur les maladies dégénératives avec le **Ministère de la Santé**
- ▶ **UNPS**
- ▶ **UNAPL** à Strasbourg
- ▶ Rentrée des **LDS³**
- ▶ **GT numérique**
- ▶ **DP2o**
- ▶ CA¹ **SNAO**
- ▶ **CHAM Santé**
- ▶ Soirée **ACOCIA-AGAPS**
- ▶ **UNRIO**
- ▶ Réunion **SFERO/CNP**

Mai

- ▶ **Asnav**
- ▶ Rencontre industriel oculométrie
- ▶ **SNITEM** : Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales
- ▶ **CNR** : Conseil National de la Refondation
- ▶ Tour de région **Corse**
- ▶ **SEGUR** numérique
- ▶ Congrès **SFO**
- ▶ Rencontre groupement de **mutuelle**
- ▶ Réunion **CARPIMKO**
- ▶ **UNAPL**
- ▶ **CartoSanté**
- ▶ Réunion **Négociation**

Juillet

- ▶ Réunion **Partenariat**
- ▶ Groupe de Travail **Interpro**
- ▶ Entretien salarié **SNAO**
- ▶ Bureau **SNAO**
- ▶ Réunion sur les **télécabines**
- ▶ Réunion **comptabilité**
- ▶ Interview **Guide santé**

Août

- ▶ Préparation communication **sortie du décret**
- ▶ Préparation **rentrée des LDS³**
- ▶ Réunion sur les articles 51

Octobre

- ▶ **SEGUR** numérique
- ▶ **FFPS**
- ▶ **Asnav**
- ▶ Congrès de la **CSMF** à Arcachon
- ▶ **Les Libéraux de Santé**
- ▶ Congrès de la **FFEO** : Fédération Française des Étudiants en Orthoptie
- ▶ **GT⁴ prévention**
- ▶ Bureau **SNAO**
- ▶ Réunion **DGOS** Muraine rénové
- ▶ Réunion **PLFSS**
- ▶ **GT⁴ UNRIO**

1. CA : Conseil d'Administration. 2. CPN : Commission Paritaire Nationale. 3. LDS : Libéraux De Santé. 4. GT : Groupe de Travail.



Chronologie

Négociation Conventiennelle

2023
12/06

**Signature de l'avenant 16
entre UNCAM et le SNAO**

2023
26/06

**Écriture de la fiche mesure
pour les modifications de la NGAP**

2023
03/07

**Convocation d'une CHAP Orthoptiste
pour vote de la fiche mesure**

2023
19/07

Publication au JO :

Arrêté du 12 juillet 2023 portant approbation de l'avenant n° 16 à la convention nationale organisant les rapports entre les orthoptistes libéraux et l'assurance maladie signée le 19 avril 1999

2023
17/08

Publication de la nouvelle NGAP au Journal Officiel

- ▶ J+1 après la publication de la nouvelle NGAP : suppression de la DAP sauf pour les renouvellements
- ▶ J+1 après la publication de la nouvelle NGAP : Passage de AMY 8.5 à AMY 8. Mesure de l'acuité visuelle et de la réfraction avec ou sans dilatation et le renouvellement

2024
13/01

Augmentation des actes :

- ▶ Champ Visuel sans seuil passe de AMY 9.5 à AMY 11.5
- ▶ Champ Visuel avec seuil passe de AMY 10.3 à AMY 12.3
- ▶ AMY 5.8 passe à AMY 7 de l'ordre de 20 minutes
- ▶ AMY 6.5 passe à AMY 7.7 de l'ordre de 20 minutes
- ▶ AMY 12 passe à AMY 13.2 de l'ordre de 30 minutes
- ▶ AMY 18 passe à AMY 19.2 de l'ordre de 45 minutes (contrairement à ce qu'il a été dit sur le décret)
- ▶ Passage pour les actes donnant lieu à une primo-prescription à un AMY 8.7

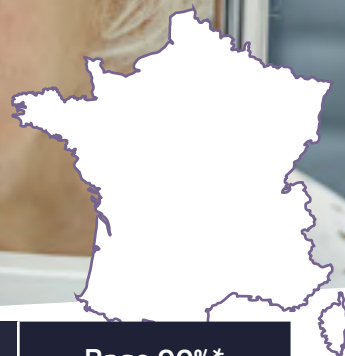




Tarifs des actes et des remboursements en Métropole

2024
13/01

À partir du
13 janvier 2024



Intitulés des principaux actes	Tarifs	Base 60%* Ass. Maladie (régime Général)	Base 90%* Ass. Maladie (régime local Alsace Moselle)
Mesure de l'acuité visuelle et de la réfraction avec ou sans dilatation (sur ordonnance)	20,80 €	12,48 €	18,72 €
Renouvellement des corrections optiques (accès semi-direct)	20,80 €	12,48 €	18,72 €
Primo-prescription des 16-42 ans (accès direct)	22,62 €	13,57 €	20,36 €
Bilan des déséquilibres de la vision binoculaire liés à un trouble des capacités fusionnelles	26,00 €	15,60 €	23,40 €
Bilan des déséquilibres de la vision binoculaire liés à un trouble des capacités fusionnelles et un trouble neurosensoriel, accommodatif ou à un trouble de l'orientation du regard (hors enregistrement)	37,70 €	22,62 €	33,93 €
Bilan des troubles oculomoteurs hétérophories, strabismes, paralysies oculomotrices	39,00 €	23,40 €	35,10 €
Bilan d'une amblyopie	40,30 €	24,18 €	36,27 €
Bilan orthoptique des déficiences visuelles d'origine périphérique ou neuro-ophtalmologique (basse vision)	78,00€	46,80 €	70,20 €
Bilan des conséquences neuro-ophtalmologiques de pathologies générales et des déficiences neurovisuelles d'origine fonctionnelle (TNV, AVC, SEP...)	79,30 €	47,58 €	71,37 €
Champ visuel périmétrie sans mesure de seuil	29,90 €	17,94 €	26,91 €
Champ visuel périmétrie avec mesure de seuil	31,98 €	19,19 €	28,78 €
Dépistage de l'amblyopie chez les nourrissons âgés de 9 à 15 mois (accès direct)	20,02 €	12,01 €	18,02 €
Dépistage des troubles de la réfraction chez les enfants âgés de 30 mois à 5 ans (accès direct)	21,84 €	13,10 €	19,66 €



Tarifs des actes de rééducation et de réadaptation en série

	Traitement des hétérophories et des déséquilibres binoculaires	Traitement des amblyopies	Traitement du strabisme	Rééducation d'une déficience visuelle d'origine organique ou fonctionnelle	
	AMY 4	AMY 7	AMY 7,7	AMY 13.2 De 0 à 16 ans	AMY 19.2 Après 16 ans
	De l'ordre de 20 mn			De l'ordre de 30 mn	De l'ordre de 45 mn
1	10,40 €	18,20 €	20,02 €	34,32 €	49,92 €
2	20,80 €	36,40 €	40,04 €	68,64 €	99,84 €
3	31,20 €	54,60 €	60,06 €	102,96 €	149,76 €
4	41,60 €	72,80 €	80,08 €	137,28 €	199,68 €
5	52,00 €	91,00 €	100,10 €	171,60 €	249,60 €
6	62,40 €	109,20 €	120,12 €	205,92 €	299,52 €
7	72,80 €	127,40 €	140,14 €	240,24 €	349,44 €
8	83,20 €	145,60 €	160,16 €	274,56 €	399,36 €
9	93,60 €	163,80 €	180,18 €	308,88 €	449,28 €
10	104,00 €	182,00 €	200,20 €	343,20 €	499,20 €
11	114,40 €	200,20 €	220,22 €	377,52 €	549,12 €
12	124,80 €	218,40 €	240,24 €	411,84 €	599,04 €
13	135,20 €	236,60 €	260,26 €	446,16 €	648,96 €
14	145,60 €	254,80 €	280,28 €	480,48 €	698,88 €
15	156,00 €	273,00 €	300,30 €	514,80 €	748,80 €
16	166,40 €	291,20 €	320,32 €	549,12 €	798,72 €
17	176,80 €	309,40 €	340,34 €	583,44 €	848,64 €
18	187,20 €	327,60 €	360,36 €	617,76 €	898,56 €
19	197,60 €	345,80 €	380,38 €	652,08 €	948,48 €
20	208,00 €	364,00 €	400,40 €	686,40 €	998,40 €

AMY : 2,60 €

Indemnité Forfaitaire de déplacement : 2,50 €



Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts du SNAO, le vote pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration sera effectué au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera le 23 mars 2024 à La Grande-Motte.

Nous vous invitons à présenter votre candidature afin d'occuper ces postes pour un mandat de 3 ans. Il y aura 5 élus sortants et 5 postes à pourvoir. Venez donner de votre énergie et de votre temps pour la promotion de votre profession et la défense de vos intérêts et de vos droits.

Pour déposer votre candidature, merci de nous envoyer CV et LM à snao@orthoptiste.pro avant le 22 février 2024 dans lequel vous vous présenterez et vous indiquerez en quelques lignes vos motivations. Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous remercions pour votre engagement.



LE CONSEIL DU SNAO.

22 rue Richer 75009 PARIS
Mail: contact@orthoptiste.pro





Tarifs des actes et des remboursements¹

Départements d'Outre-mer et Mayotte



À partir du

13 janvier 2024

Intitulés des principaux actes	Tarifs	Base 60%* Ass. Maladie (régime Général)	Base 90%* Ass. Maladie (régime local Alsace Moselle)
Mesure de l'acuité visuelle et de la réfraction avec ou sans dilatation (sur ordonnance)	21,76 €	13,06 €	19,58 €
Renouvellement des corrections optiques (accès semi-direct)	21,76 €	13,06 €	19,58 €
Primo-prescription des 16-42 ans (accès direct)	23,66 €	14,20 €	21,29 €
Bilan des déséquilibres de la vision binoculaire liés à un trouble des capacités fusionnelles	27,20 €	16,32 €	24,48 €
Bilan des déséquilibres de la vision binoculaire liés à un trouble des capacités fusionnelles et un trouble neurosensoriel, accommodatif ou à un trouble de l'orientation du regard (hors enregistrement)	39,44 €	23,66 €	35,50 €
Bilan des troubles oculomoteurs hétérophories, strabismes, paralysies oculomotrices	40,80 €	24,48 €	36,72 €
Bilan d'une amblyopie	42,16 €	25,30 €	37,94 €
Bilan orthoptique des déficiences visuelles d'origine périphérique ou neuro-ophtalmologique (basse vision)	81,60 €	48,96 €	73,44 €
Bilan des conséquences neuro-ophtalmologiques de pathologies générales et des déficiences neurovisuelles d'origine fonctionnelle (TNV, AVC, SEP...)	82,96 €	49,78 €	74,66 €
Champ visuel périmétrie sans mesure de seuil	31,28 €	18,77 €	28,15 €
Champ visuel périmétrie avec mesure de seuil	33,46 €	20,08 €	30,11 €
Dépistage de l'amblyopie chez les nourrissons âgés de 9 à 15 mois (accès direct)	20,94 €	12,56 €	18,85 €
Dépistage des troubles de la réfraction chez les enfants âgés de 30 mois à 5 ans (accès direct)	22,85 €	13,71 €	20,57 €

1. hors séries de rééducation et de réadaptation.



PLFSS : amendements déposés

C'est reparti, comme tous les ans pour le PLFSS, Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2024.

Nous avons jusqu'au vendredi 13 octobre 2023 pour déposer les amendements puisque **du lundi 17 (à 18h) au jeudi 19 octobre 2023 il y avait l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024.**



Un amendement c'est quoi ?

Un amendement est une **modification, soumise au vote d'une assemblée**, en vue de corriger, compléter ou annuler tout ou une partie d'un projet ou d'une proposition de loi en cours de délibération ou d'une loi préexistante.

Le SNAO a donc lu et relu le rapport *Charge et Produit : Proposition de l'Assurance Maladie pour 2024* sorti en Juillet 2023 pour voir la tendance du PLFSS. Dès la sortie du Projet de Loi nous avons enclenché le mode rencontre de députés et sénateurs et rédaction d'amendement.

Le SNAO a déposé 8 amendements en son nom, dont certains avec la FFPS (Fédération Française des Praticiens de Santé), les LDS (Les Libéraux de Santé) ou bien l'UNPS (Union Nationale des Professionnels de Santé) :

Article 16 bis

Instauration d'un cycle triennal de négociations conventionnelles – Article additionnel, nous demandons un cycle plus court pour renégocier les accords conventionnels avec l'assurance maladie

Article 22

Dialogue conventionnel – Fixation par voie conventionnelle des montants et modalités de ventilation des forfaits dus en contrepartie des parcours de soins renforcés

Article 22 bis

Accès aux soins – Proposition d'article additionnel sur les ESCAP (Equipes de Soins Coordonnées Autour du Patient)

Article 23 bis

Équité entre professionnels – Proposition d'un article additionnel sur la CSG : depuis des années les professionnels de santé libéraux sont taxé 2 fois pour la CSG. Nous demandons une rectification et une équité dans les réformes



Article 26 bis

Attractivité des métiers de la santé –
Proposition d'article additionnel sur
l'Avantage Supplémentaire Maternité (ASM)

Article 34

CCAM – Demande à la HAS l'évaluation de
nouveaux actes à l'initiative des organisations
représentatives des professionnels de santé

Amendement additionnel sur les télécabines

Réguler et sécuriser les installations
des télécabines pour éviter les scandales
comme les centres de santé.

Et maintenant... On suit l'agenda :

- **27 septembre 2023**
Délibération en Conseil des ministres et dépôt
sur le bureau de l'Assemblée nationale
- **Semaine du 16 octobre 2023**
Examen par la Commission des affaires
sociales de l'Assemblée nationale
- **Du 24 au 30 octobre 2023**
Examen en séance plénière à l'Assemblée nationale
- **Semaine du 6 novembre 2023 :**
Examen par la Commission des
affaires sociales du Sénat
- **Semaine du 13 novembre 2023 :**
Examen en séance plénière au Sénat
- **Promulgation avant le 31 décembre 2023**

Mélanie ORDINES
Présidente du SNAO





Interpro : l'ADN du SNAO



Depuis la création de l'orthoptie française (et du SNAO), la collaboration étroite entre ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens a toujours existé.

Les échanges et coopérations au sein de la filière visuelle que Maria Plaza qualifia dans les années 2000 de « 3 O » (terme largement repris et adopté par l'ensemble de la Communauté et par les Pouvoirs Publics), ont permis aux acteurs de mieux se connaître au fil des années, de mieux se comprendre, de mieux échanger et de se faire confiance de manière accrue au bénéfice des patients et de la santé visuelle de la population.

Ce premier étage des coopérations interpro a permis de bâtir ensemble des évolutions novatrices citées en exemple depuis des années comme un modèle à suivre, à imiter et à dupliquer au-delà de notre filière. Mais l'interpro que le SNAO porte en son sein depuis toujours ne s'est pas arrêté aux interactions et échanges avec nos partenaires historiques.

Notre syndicat a toujours œuvré pour faire partie des regroupements officiels ou volontaires de l'interpro qui se sont mis en place depuis des décennies. Par exemple, très tôt, le SNAO a fait partie des membres créateurs du feu CNPS (Centre National des Professions de Santé) et de ses déclinaisons régionales et départementales.

Ce fut aussi le cas lors de la création de l'UNPS (Union Nationale des Professions de Santé [libérales]) portée par la Loi portant réforme de l'Assurance maladie du 13 août 2004.

Il était hors de question que les orthoptistes ne soient pas partie prenante au sein de cette instance officielle de l'interpro qui regroupe des représentants de 23 organisations syndicales de professionnels de santé en exercice libéral en France, reconnues officiellement les plus représentatives.

Pour rappel, la composition de l'UNPS prend en compte les effectifs des professions concernées et représente 12 professions de santé, soit près de 500 000 professionnels libéraux.

**PROFESSIONS REPRÉSENTÉES
AU SEIN DE L'UNPS :**

- ▶ Audioprothésistes
- ▶ Chirurgiens-dentistes
- ▶ Biologistes responsables
- ▶ Infirmiers
- ▶ Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs
- ▶ Médecins généralistes et spécialistes
- ▶ Orthophonistes
- ▶ Orthoptistes
- ▶ Pédiatres-podologues
- ▶ Pharmaciens titulaires d'officine
- ▶ Transporteurs sanitaires
- ▶ Sages-femmes

**OUTRE CES 2 EXEMPLES, NOUS
POUVONS CITER (ENTRE AUTRES) :**

- ▶ **L'UNAPL** (Union Nationale des Professions Libérales) qui regroupe l'ensemble des professions libérales au-delà des professions de santé (architectes, avocats, traducteurs, restaurateurs de tableaux ...)
- ▶ **Le FIF PL** (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux) qui gère les fonds de formations des professions libérales de l'UNAPL
- ▶ **La FFPS** (Fédération Française des Praticiens de Santé) qui regroupe la majeure partie des syndicats des professions paramédicales libérales (Infirmiers, Masseurs Kiné, Pédiatres-Podologues, Orthophonistes et Orthoptistes)
- ▶ **Les LDS** (Libéraux de Santé) qui regroupent la majorité des syndicats des professions médicales et paramédicales
- ▶ **La CARPIMKO** qui regroupe les représentants élus des syndicats des professions paramédicales



Si à l'origine, les orthoptistes ont dû s'imposer et parfois même se battre pour intégrer toutes les instances, ce n'est plus guère le cas aujourd'hui. C'est lorsque nous ne sommes pas là ou lorsqu'une nouvelle instance interpro est prévue sans nous que nos partenaires s'en étonnent et nous informent immédiatement afin que nous puissions intervenir au plus vite.

Sans doute les orthoptistes de terrain ne voient pas toujours l'intérêt pratique à ce que leur syndicat fasse partie des instances interpro mais nous, nous pouvons affirmer de notre côté qu'elles nous sont indispensables.

INDISPENSABLE EN MATIÈRE :

- ▶ D'échange d'informations
- ▶ De veille politique et administrative
- ▶ De liens tissés
- ▶ De force politique
- ▶ De soutien
- ▶ D'évolution des coopérations ...



Au fil des années, nous avons appris à nous connaître, à connaître les spécificités de chacune des professions, à cerner les terrains sur lesquels nous pouvons travailler ensemble, à défricher les terrains sur lesquels des frictions peuvent exister et qu'il faut chercher à résoudre au mieux pour tous, à informer sur les compétences propres à chaque profession et à apporter au groupe les expériences spécifiques que les autres peuvent exploiter.

L'interpro nous est indispensable et nous sommes indispensables à l'interpro ! Soyez-en convaincu !

Laurent Milstayn



Le FIF PL a 30 ans !



Ce mercredi 11 octobre, le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIF PL) a fêté ses 30 ans.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

Créé à l'initiative de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), le FIF PL repose sur la contribution à la formation professionnelle prélevée par l'URSSAF (103 euros en 2022).

30 années durant lesquelles les orthoptistes ont pu bénéficier souverainement de formations professionnelles de qualité, leur permettant d'une part de répondre aux obligations de formation continue et d'autre part de répondre aux besoins éthiques, déontologiques et spécifiques de l'exercice orthoptique en libéral.

POUR RAPPEL :

- ▶ Sur les fonds à gérer de la profession : un budget annuel de 950 € en 2023 ;
- ▶ Sur les fonds spécifiques : peut s'ajouter la prise en charge de formation longue durée (minimum 100h/3 ans) et membre de jury d'examen ou VAE.

ET L'AVENIR ?

La réforme de la formation initiée en 2018, loi Pénicaud a quelque peu modifié le fonctionnement du FIF PL qui passe à présent par un organisme de tutelle France Compétence qui a pour but de mutualiser les fonds avec les autres acteurs de la formation (baisse du budget). Victime de son succès, le FIF PL tente de maintenir une prise en charge des professionnels au même niveau.

Les conséquences : une diminution des plafonds de forfaits annuels en 2024 et une priorisation de la prise en charge individuelle et du présentiel.



MAIS LE FIF PL SE RÉINVENTE POUR MIEUX SUBSISTER EN DÉPIT DU CONTEXTE ACTUEL.

Une fusion avec le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA) doit intervenir courant janvier 2024, le FIF PL, l'UNAPL et le SNAO restent vigilants afin que nous puissions conserver et gérer de façon indépendante nos fonds, comme il en a toujours été.

EN ATTENDANT ? FORMEZ-VOUS !

- ▶ N'oubliez pas d'engager vos dossiers de demande de prise en charge en ligne ;
- ▶ Une fois engagé c'est l'assurance d'une prise en charge par le FIF PL ;
- ▶ Des diminutions sont susceptibles d'intervenir en cours d'année, n'hésitez pas à utiliser les différents fonds qui sont cumulables et issus de vos cotisations professionnelles.

Léa BOUGA
Vice-Présidente du SNAO



Les affiches UNPS

Vaccination antigrippale et maintien des gestes barrières



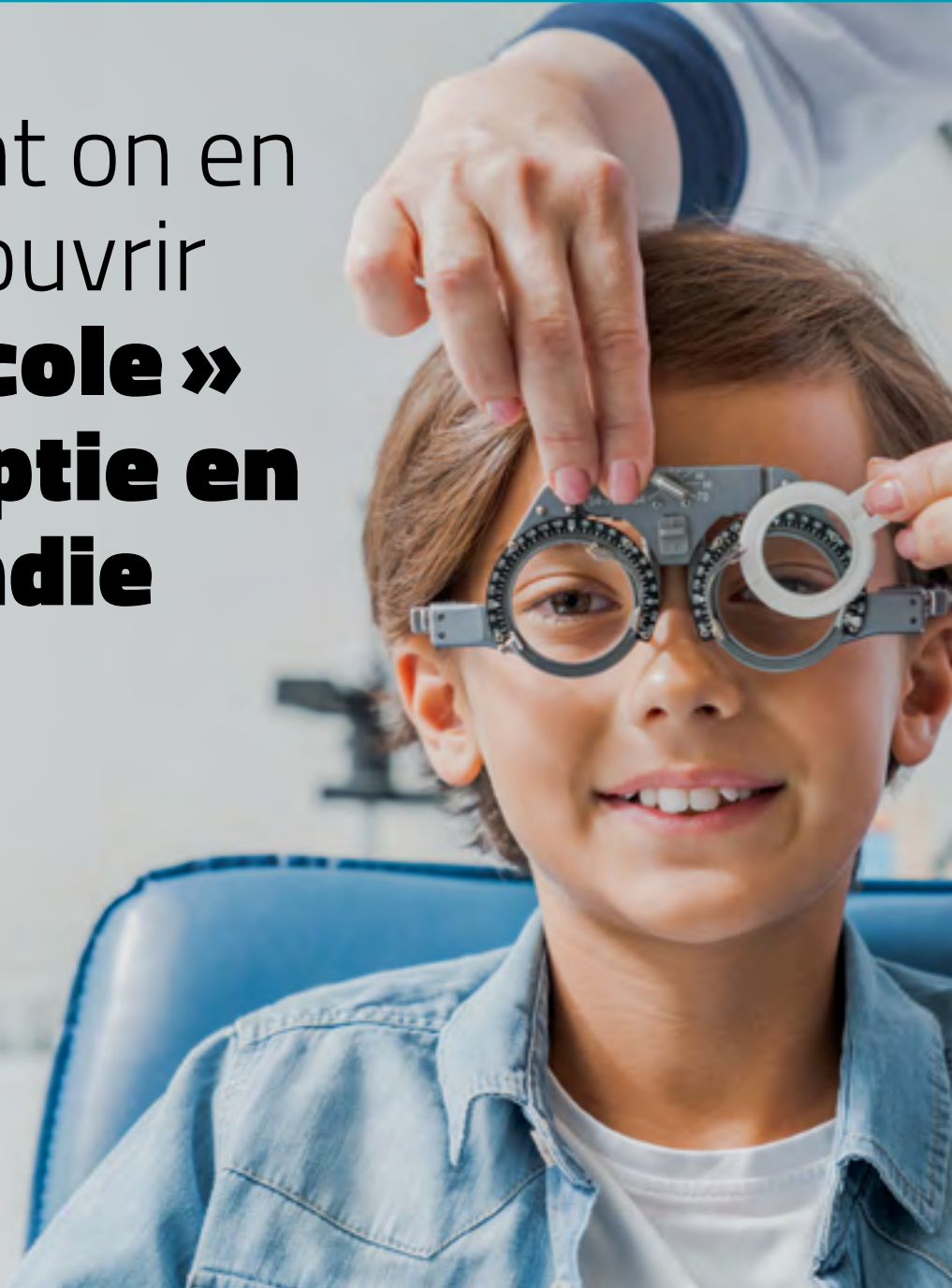
Téléchargez l'affiche

Téléchargez l'affiche





Comment on en arrive à ouvrir une « école » d'orthoptie en Normandie



Normande d'origine, j'ai fait mes études en Bretagne, seule Normande de ma promotion, il n'y en avait guère plus dans les autres promotions.

Pourtant ce n'était pas parcoursup à l'époque, c'était le probatoire. Première constatation : quand une formation n'existe pas dans une région, les jeunes ne s'y intéressent pas. En 2000, alors que j'allais être diplômée, un cabinet était à vendre à Cherbourg et peu de postulants à la reprise, je suis allée le voir, mais mon chéri était sur Paris, ma vie était ailleurs... Deuxième constatation, difficile de trouver des orthoptistes (repreneurs, remplaçants même en 2000 !) dans une région où la formation n'existe pas.



Paris-Amiens, où une nouvelle « école » voit le jour en 2009, comme quoi les ouvertures sont possibles !

De plus les stages sont proposés à Rouen et Caen : il y a donc une réelle demande en Normandie-Evreux.



Cette mutation en Normandie est un signe ! Au gré des rencontres et des mutations, le projet mûrit. Après 3 créations de cabinets en Normandie et pas de candidats à la reprise, la formation n'est toujours pas connue dans la région et Parcoursup n'arrangera rien ! Je contacte le CHU de Rouen qui ne voit pas de souci de recrutement ; Rouen n'est pas représentatif de la Normandie, d'autant qu'ils ont des stagiaires d'Amiens qui s'installent ensuite. Il y a toujours un peu 2 normandies ; les départements 14, 27, 50 et 61 ont bien plus de mal à se peupler d'orthoptistes que le 76).

2017 : nouvelle mutation de mon conjoint, on reste en Normandie en s'approchant un peu de Caen ! Cette fois c'est la bonne, je me lance à corps perdu dans le projet, **mais par où commencer ?**

J'ai d'abord postulé à l'UNRIO, pour finalement revenir sur ma candidature : mon manque de confiance en moi et le fait de m'absenter plusieurs jours par mois avec 2 ados à la maison en habitant en pleine campagne loin des transports en commun, ça me paraissait plutôt compliqué.

J'étais syndiquée et membre de l'AON (Association des Orthoptistes de Normandie), finalement est-ce grâce à ma candidature à l'UNRIO ? Le poste de DR du SNAO m'a été proposé (Merci Laurent) : je ne pouvais pas rêver mieux comme entrée auprès des instances, merci aux orthoptistes Normands syndiqués qui m'ont élue.

Effectivement ma première invitation aux tables rondes santé organisées par le président de Région ne se fait pas attendre. J'y suis allée avec mon petit dossier sous le bras et là tout s'est accéléré. Le destin m'a fait asseoir à côté d'un représentant des dentistes qui était là dans la même optique que moi : il n'y avait pas non plus de Fac dentaire en Normandie. Rassurée (ma demande ne va pas être exceptionnelle), je déballe à mon tour mon projet. Il faut savoir que le président de région est un fervent défenseur des formations en santé, il a fait développer un campus à Alençon (61) pour les kinés, ergothérapeutes... Il est donc tout à fait réceptif et ne comprends pas qu'il n'y ait pas déjà cette formation en Normandie alors qu'il y a 2 écoles d'Orthophonie ! Il me propose d'ailleurs sur-le-champ de rejoindre les formations paramédicales à Alençon (merci M. Morin).





En sorte, il me propose de faire comme à Clermont-Ferrand. Bien que j'aie déjà longuement discuté avec Brigitte Ekpe (merci Brigitte), je sais qu'on peut se passer des CHU pour faire cette école, mais j'ai quand même peur que les ophtalmologistes le prennent mal (eh oui, on a été formatés !), alors je lui réponds qu'il nous faut un CHU pour faire cette formation. **Quoiqu'il en soit, il est d'accord et met une équipe à ma disposition pour faire avancer le projet. Je repars avec le sourire et mon challenge !**

Je sais que le CHU de Caen attend un nouveau chef de service, j'attends qu'il arrive pour lui présenter le projet, le Pr Quintyn est plutôt intéressé (je le remercie), mais il a d'autres priorités (ce qui est tout à fait normal). Je m'engage à faire tout ce qui est possible pour ne pas lui donner trop de travail supplémentaire.

Les réunions s'enchaînent avec la région, l'ARS, les universités, le président de région me somme de rallier le CHU de Rouen au projet qui doit être un projet de toute la Région. J'y parviens non sans mal (et je comprends les arguments du Pr Muraine). Je contacte le CNOE (Collège National des Orthoptistes Enseignants) et en particulier Najwa Salamé (merci pour ton aide précieuse, merci aussi à Laure et Loïc) mais aussi Ombeline Tanghe qui est responsable pédagogique à Amiens (on se connaît déjà) dans l'optique de mutualiser les cours comme ils le font à Tours, Nantes et Rennes. Merci Ombeline pour ta collaboration.



En même temps, mon employeur très ouvert à mes projets (Ancien de l'ARS) accepte que je fasse le DU de Pédagogie en Science de la Santé et me le finance (merci M. Anquetil). La volonté et le courage sont mes alliés mais mes connaissances sont insuffisantes, j'ai besoin d'apprendre et d'être légitime. J'apprends aussi la politique ! On nous fait des promesses, je dirai « nous » à présent pour le Pr Quintyn, le Pr Muraine et moi. Vient alors la période du COVID, tout est mis en stand-by, nous avançons au ralenti pour tenter d'ouvrir en 2021 comme l'indiquent les promesses électorales du président de région. Rien ne se passe, il manque l'accréditation aux ministères (et oui il y a celui de la santé et celui de l'enseignement supérieur) : tout un sketch ne serait-ce que pour avoir le formulaire. La trame de ce que contient une demande d'accréditation arrive enfin au Pr Quintyn, nous la remplissons, elle devra être validée par l'université.





De mon côté, j'utilise toujours mon mandat de Délégué Régional SNAO pour obtenir des aides notamment pour les étudiants. Par exemple, pour qu'ils aillent en stage dans les autres départements normands, j'ai obtenu du département de l'Eure une indemnité de déplacement. J'espère que les autres départements suivront le mouvement. J'ai demandé à l'URPS de s'occuper de la rémunération des MDS libéraux, ils sont sur le coup : merci à l'URPS de Normandie et à Veronique Dissat pour ses démarches à valeur d'exemple.

Notre première promotion a été accueillie en septembre 2023, l'université a été très bienveillante pour que tout se passe dans les meilleures conditions. Pour que les TP, qui n'existent pas dans le référentiel d'ailleurs, soient dispensés à l'université comme il se doit, la région et l'ARS ont financé une salle équipée de matériel d'ophtalmologie et d'orthoptie, je les en remercie.

Je remercie également l'équipe pédagogique en cours de constitution d'avoir accepté de relever le défi et ce n'est pas fini! Je compte sur tout le monde, intervenants, maitres de stage, URPS, AON, CNOE, SNAO pour continuer de m'épauler dans cette lourde tâche mais belle aventure.



MAIS IL Y A **ENCORE DU TRAVAIL :**

- ▶ **Décret des études à revoir +/- passage à 5 ans** (mal fait quand on veut l'appliquer à la lettre, ça ne rentre pas avec le programme de l'université - dates d'examens, de retour des notes, des sessions 2, fermeture des facs l'été - impossible de mettre les volumes horaires demandés). **Si on est universitaire, il faut 5 ans.** De plus, les contenus du référentiel sont parfois inadaptés et les UE mal réparties.
- ▶ **Rémunération, valorisation des maitres de stage** en service hospitalier.



DELPHINE **DEHOUCK**

Retrouvez tous les articles du SNAO sur notre boutique en ligne

Primo-prescription & renouvellement

Lot de 50 flyers recto-verso format A5 + une affiche format A3

35,00
€ TTC



35,00
€ TTC

Dépistage enfants

Lot de 50 flyers recto-verso format A5 + une affiche format A3

Sur ordinateur, tablette et smartphone :

www.orthoptiste.pro/boutique



Les Astuces Comptabilité en partenariat avec Indy

C'est bientôt la fin de l'année, j'ai encore la possibilité de faire quelques frais...



LES CHÈQUES VACANCES (ANCV) PUIS-JE EN BÉNÉFICIER EN TANT QUE PROFESSIONNEL LIBÉRAL ?

Depuis 2009, les professionnels libéraux n'employant pas de salariés ont le droit de s'octroyer des chèques-vacances auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV). Depuis 2015, ils peuvent également déduire une partie de ces frais.

Les professions libérales, font partie de la catégorie « dirigeants d'entreprises de moins de 50 salariés » Il est tout à fait possible

d'acquérir des chèques-vacances pour votre propre usage. Cela vous apportera deux avantages non négligeables (avec accord de votre AGA) :

- ▶ Une exonération de charges sociales, sauf CRDS, CRG et versements transport, dans la limite de 30% du SMIC par an et par bénéficiaire (soit 524 € en 2023) ;
- ▶ Une exonération d'impôts sur le revenu dans la limite de 30% du SMIC par an et par bénéficiaire (soit 524 € en 2023).



Attention cependant si vous avez des salariés, **vous êtes dans l'obligation de leur en faire profiter**. Les déductions et prises en charges éventuelles seront alors différentes.



QUEL MONTANT ACHETER ?

Le montant d'achat des ANCV est libre. Cependant s'il s'agit de faire des frais, il est conseillé, selon sa situation de se limiter aux plafonds de cotisations sociales et d'impôts, afin de ne pas payer de frais de commission inutiles. Pour 2023, le plafond correspond à un SMIC soit 1709,28 €.



COMMENT COMPTABILISER LES ANCV ?

Nous vous conseillons donc de prendre contact directement avec votre Association de Gestion Agréée (AGA) pour connaître leurs recommandations en matière de chèques-vacances pour les BNC. En effet, la législation n'est pas claire et les AGA elles-mêmes ont une interprétation variée, qui posent donc les conditions de la déduction de ces chèques puisque ce sont elles qui valideront ou non votre déduction.

Vous n'avez pas d'AGA ? Nous vous conseillons la déduction la plus simple : le paiement de l'ANCV prélevé sur votre compte professionnel est à classer en prélèvement personnel. Ensuite, le montant d'un maximum de 524 € est à déduire sur le montant du bénéfice BNC reporté sur votre déclaration 2042-C-PRO.

Concrètement, le BNC reporté sur la 2042 C PRO à la case 5QC (ou 5HQ si vous êtes en micro-BNC) sera donc inférieur au bénéfice imposable obtenu dans votre déclaration 2035.

Les professionnels libéraux peuvent donc, à ce titre, bénéficier des chèques-vacances pour financer leurs loisirs. Ils permettent de payer l'hébergement, le voyage et les transports, les activités culturelles et découvertes, les loisirs sportifs et la restauration. Ils sont utilisables dans plus de 200 000 points en France !

Léa BOUGA
Vice-Présidente du SNAO

indy



Interview

Louise Jousselin

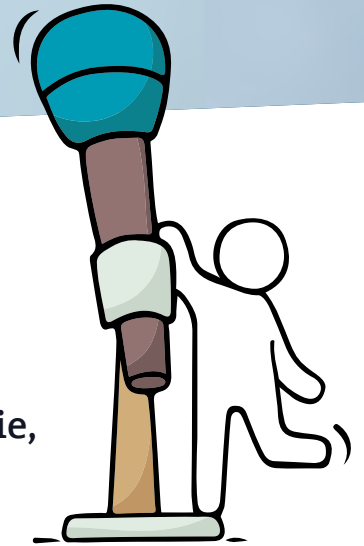
Présidente de la FFEO



Présentation de la Fédération et du bureau en quelques mots

La FFEO, Fédération Française des Etudiant·e·s en Orthoptie, est une association de loi 1901 fondée en février 2018.

Elle a vu le jour suite à la volonté d'étudiants de plusieurs associations de mutualiser leurs forces et compétences, afin d'œuvrer à la représentation et à la défense des droits des étudiant·e·s orthoptistes.



Ainsi, par sa création, la FFEO devient l'unique organe de représentation des étudiant·e·s des 15 départements d'orthoptie de France. Par ses 15 associations locales adhérentes, elle représente plus de 1200 étudiants français sur tout le territoire, de la première à la troisième année d'étude. Par son nouveau bureau élu en juin 2023, cette liste « Tournée vers l'Avenir » est fière de poursuivre cet engagement.



Pourquoi avoir décidé de s'engager au sein de la fédération ?

”

S'engager au sein de la fédération est synonyme de responsabilité, de solidarité, du sens du collectif, de l'égalité et du respect de chacun. Je pense que s'engager dans une vie étudiante, c'est satisfaire un projet personnel, sortir du train-train quotidien. L'engagement est enrichissant, il permet de se rendre utile, de rencontrer des personnes. C'est aussi un bon moyen de s'intégrer. Enfin je définirai un engagement au sein d'une fédération par les points suivants :

- ▶ Donner du temps
- ▶ Apprendre à travailler en équipe
- ▶ Acquérir de nouvelles compétences
- ▶ Prendre ses premières responsabilités

Nous avons tous fait pour la plupart partie d'un bureau au niveau local dans nos départements respectifs et nous avons eu envie de nous engager encore plus pour la Fédération Nationale.

Pourquoi avoir passé le cap de la présidence ?

”

J'ai choisi d'intégrer le FFEO, après être devenue engagée au sein du bureau de mon département de l'université Paris Cité (U2PEO). Après une année, j'ai poursuivi mon engagement au sein de la FFEO, en tant que vice-présidente chargée de la Formation et du Réseau.

Une expérience extraordinaire, que je souhaitais renouveler, mais aussi l'envie de poursuivre mon engagement, en endossant d'autres responsabilités, en organisant des événements, la volonté de donner plus.

Au travers de cet engagement, j'ai aussi l'envie de contribuer à une meilleure connaissance d'un métier que j'ai choisi et qui continue de m'animer. Au-delà de tous ces éléments, je suis persuadée que l'engagement associatif est aussi un engagement citoyen !



Quel est votre objectif principal ?

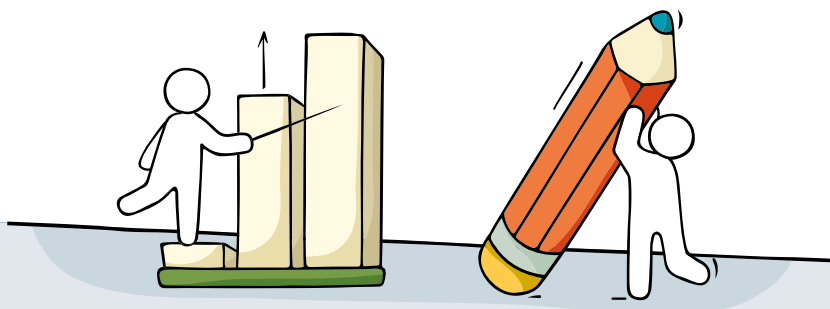
L'objectif principal est de mutualiser force et compétences, afin d'œuvrer à la représentation et à la défense des droits des étudiants orthoptistes.

L'objection principale est de défendre et représenter les droits et intérêts des étudiants auprès des instances, garantir la qualité de notre formation. Être acteur de la formation et de l'évolution du métier.

Défense par et pour les étudiants : représenter et défendre les droits et intérêts des étudiant•e•s auprès des instances.

Les missions de la FFEO sont aussi :

- ▶ Garantir la qualité de notre formation et sa mise en place
- ▶ Démocratiser notre formation et future profession : participer à la promotion des compétences et de la profession d'orthoptiste
- ▶ Être acteur dans la formation et dans l'évolution du métier
- ▶ Développer le réseau
- ▶ Défendre les droits des jeunes



Sur quels points la fédération peut-elle s'améliorer et faire mieux ?

Difficile d'avoir un regard critique quand on a la tête dans le guidon, mais je dirais que la fédération doit poursuivre son travail de reconnaissance afin de fédérer plus d'étudiants et de poursuivre ses efforts pour être au plus prêts des étudiants, afin de répondre aux mieux à leurs besoins et attentes.



Pourquoi c'est important de collaborer avec le SNAO ?

La collaboration entre le SNAO et la FFEO est primordiale. Le syndicat professionnel est un collaborateur privilégié pour échanger sur la formation actuelle et le futur avec notre regard étudiant.





”

Vous avez organisé votre congrès le 21 octobre. Quels sont les prochains événements à venir ?

La FFEO est aussi une association à l'initiative d'événements. Depuis maintenant 7 ans, la FFEO organise un congrès national. Cet événement permet aux étudiants de se tenir informés, de fluidifier l'accès aux futurs professionnels qu'ils seront. Le dernier en date a eu lieu en visioconférence, le samedi 21 octobre et traitait de "La Santé visuelle chez l'enfant".

En effet, dans un contexte de menace terroriste sur le territoire, la Première Ministre a décidé d'élever le Plan Vigipirate au niveau "Urgence Attentat". Afin d'assurer un maximum de sécurité pour cet événement, nous avons fait le choix de l'annuler et de lui donner une autre forme. Nous nous sommes mobilisés, ayant la volonté d'être toujours au plus près des étudiants. J'en profite pour remercier à la fois les partenaires qui ont compris notre démarche et qui ont continué à nous soutenir, mais aussi pour souligner l'engagement et la réactivité du bureau, qui a fait preuve d'une grande adaptabilité. Plus de 100 étudiants se sont connectés.

Il manquera à cette date le GALA de la FFEO, une soirée festive, donnant aux partenaires, professionnels et étudiants de se rencontrer.

Le week-end inter-orthoptiste, autrement appelé WEIO, est l'événement de fin d'année organisé par la FFEO. Il permet à l'ensemble des étudiants des 16 départements d'orthoptie de se rencontrer le temps d'un week-end afin de partager des moments de convivialité et d'échange tous ensemble. Cet événement est ouvert à tous les étudiants en orthoptie ainsi qu'aux diplômés.

Au cours du WEIO, un temps est consacré à la vie de la fédération. Se tient l'Assemblée Générale, l'occasion pour le bureau sortant de présenter son rapport moral et financier, mais aussi de procéder à l'élection du nouveau bureau.

Le dernier WEIO a eu lieu du 23 au 25 juin 2023, à Revel, dans le TARN, sous le thème des "Orthos à l'école des sorciers" !

Depuis quelques années, la FFEO propose une journée thématique. Cette journée est à la fois un temps d'information, de sensibilisation et aussi de formation sur des sujets abordés dans nos cursus de formation, mais aussi dans notre métier comme la journée internationale en novembre 2022.

Au-delà de ces événements, la FFEO s'engage sur des actions, comme la création de fiches de tutorat disponibles sur le site, continuer à défendre les droits des étudiants (coût de la rentrée scolaire, préserver sa santé mentale, conditions d'accueil durant les stages...).

De plus, depuis juin 2023, la FFEO publie une revue scientifique nommée "Ortho News" en collaboration avec Réseau Pro Santé. Cette revue est modulée par des articles scientifiques écrits par des orthoptistes diplômés, des fiches tutorats, une page fun et des retours de nos événements marquants.

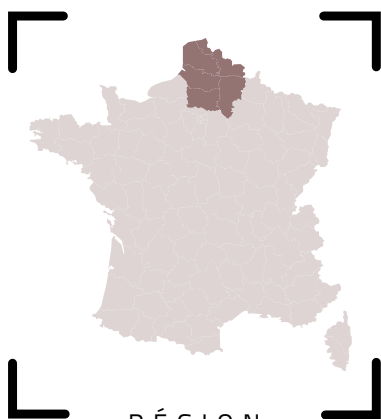
De par sa volonté d'exister, par ses actions et ses événements, la FFEO souhaite continuer à représenter les étudiants et leur garantir de belles années de formation.

Interview réalisée par Ivo TRINTA
Secrétaire adjoint du SNAO



Être **Délégué Régional** du SNAO...

Quand j'étais un « orthoptiste junior », je me disais : *« être délégué régional du SNAO, ça pourrait être cool ».*



RÉGION

HAUTS-DE-FRANCE



Grégoire VERHAEGEN
gverhaegen@orange.fr

À l'époque, je connaissais bien les collègues de ma région (parce qu'on n'était pas si nombreux que ça, au siècle dernier dans le Nord-Pas-de-Calais...), et je me disais que ça aurait pu être un bon moyen de nous rassembler, nous rapprocher, pour associer nos idées, partager et conjuguer nos connaissances pour faire briller l'orthoptie.

Et puis quand je le suis devenu, j'ai aussitôt remarqué que j'étais face à un poste honorable, exigeant, comportant, malgré tout, son lot de défis, dans le but d'être la meilleure interface entre la Profession et les Professionnels. Et que ça n'était pas aussi simple !

Cette position de délégué offre des opportunités uniques d'échanges et de rencontres dans la région, et également avec les autres délégués des autres régions françaises et d'outre-mer. Le fait de se réunir une à 2 fois par an nous permet de nous motiver à agir sur des actions auxquelles que nous n'aurions pas pensé d'entreprendre. Et je félicite ici tous les DR dont j'ai pu croiser la route !

On nous donne le privilège de représenter les intérêts des Orthoptistes, d'être leur voix, et aussi d'apporter des réponses aux questions qu'ils se posent pour essayer de contribuer au mieux à façonner l'avenir de la profession. Être délégué régional signifie aussi prendre en charge un ensemble de responsabilités afin de maintenir la cohésion de la profession et c'est un engagement constant pour répondre au mieux et au plus vite au besoin des adhérents.

En fin de compte, être délégué régional du SNAO est un rôle essentiel dans la mise en valeur de notre profession, et je ne remercierai jamais assez Laurent et Maria qui m'ont mis le pied à l'étrier (pour un cavalier, c'est de bon ton!), et également Mélanie et toute la clique pour avoir continué à me supporter. Mais la vérité sur le terrain n'est pas tout aussi idéale...

Et malgré tout on essaye de s'en approcher le plus possible.

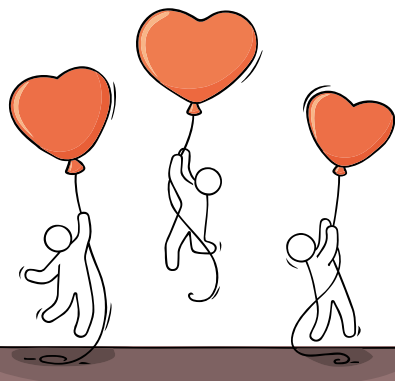


Je n'ai pas été le DR idéal que je pensais pouvoir être... Certes, j'ai épaulé des confrères dans des moments compliqués pour eux, j'ai renseigné au mieux ceux qui m'exposaient leurs soucis de comptabilité, de compréhension de la nomenclature, de renseignements sur les formations, aiguillé sur des remplaçants et/ou collaborateurs.

Et puis, avec le temps, Internet a pris de plus en plus de place, a répondu à notre place aux adhérents, et aux autres... J'ai envoyé des mails d'informations (peu, c'est vrai), et j'ai été déçu du peu de réponses reçues en retour, sauf de la part des copains/copines.

Je n'ai pas rassemblé les foules comme j'espérais pouvoir le faire.

Je n'ai pas toujours répondu présent quand le Bureau me sollicitait (toujours avec des raisons valables!) car oui, **être délégué régional c'est aussi prendre du temps sur son temps personnel et professionnel**, entre 2 patients, à la place de prendre sa pause le midi, en restant au cabinet après que le dernier patient soit parti, les week-ends, les articles à écrire sur la Région qu'on



remet toujours au lendemain et puis on se rend compte que c'est trop tard car la date butoir est passée...

Et à ce sujet, par le biais de ce petit mot, **je tiens vivement à remercier (aussi) et à tirer mon chapeau à tous les collègues qui (se) sont investi au Bureau et au Conseil d'Administration du SNAO** car, quand on voit de l'intérieur l'énergie nécessaire, le temps passé et à passer, la disponibilité suffisante, la vivacité, la réactivité qu'il faut déployer pour porter ce Syndicat aussi haut, on se sent tout petit quand on est délégué régional. Et puis très vite on se rend compte qu'on est très fier de faire partie de cette famille!



Et puis, me concernant, à cette étiquette de DR du SNAO, s'est très vite greffée l'étiquette de Président de l'URPS Nord-Pas-de-Calais-Picardie! **Et ça, à la base, c'était pas prévu au programme!**

À la fonction « sociale » de Délégué, s'ajoutait la fonction « politique » de président de l'URPS Orthoptistes et ce



versant fut pour moi une fonction plus compliquée pour la simple et bonne raison que je suis nul en politique et que j'ai assez de mal à pratiquer la langue de bois, à arrondir les angles et faire des courbettes...

On se souvient tous du « flop » du dépistage de la rétinopathie diabétique, pour lequel l'ARS avait misé beaucoup, pour récolter peu (voire rien), et ce, malgré l'extrême bonne volonté de **mes confrères et consœurs des Hauts-de-France** que je remercie très fort encore aujourd'hui!

Enfin, la raison pour laquelle j'ai souhaité mettre un terme à la mission de Délégué qui m'a été confiée, c'est qu'une autre mission qui me correspond sûrement mieux s'est offerte à moi, celle de la transmission.

Que mon/ma successeur.e prenne beaucoup de plaisir à reprendre le flambeau, car la famille du SNAO, celle des Orthoptistes des Hauts-de-France (et de Navarre...) adhérents ou pas, est une chouette famille!

Je ne sais pas pour vous, mais moi, je suis un ex Délégué Régional heureux!

EN ROUTE VERS L'ORTHOPTIE 2.0

Charlotte Gibert, orthoptiste libérale à Rouen, a travaillé dix ans dans un CAMSP, spécialisé dans les troubles du neurodéveloppement et de l'autisme. Toujours à la recherche d'axes d'amélioration de sa pratique, elle a apporté dès 2020 son expertise en neurovisuel et ses idées dans le développement d'un outil de nouvelle génération en rééducation, désormais connu sous le nom de MoveR. Elle nous raconte ce que cela a changé dans sa pratique.



Charlotte, pouvez-vous nous parler de votre domaine d'expertise en orthoptie ?

En orthoptie, on ne peut pas parler de spécialité à proprement parler, mais nous avons chacun et chacune des tendances, des préférences et des formations complémentaires qui orientent nos prises en soins. Je me suis orientée vers le traitement des troubles du neurodéveloppement, ce que l'on appelle couramment les « DYS », l'autisme et les troubles neuro-moteurs ; chez les enfants en particulier, mais aussi chez les adultes. Je cherchais une manière d'innover dans ma pratique car nos patients changent, leurs besoins visuels aussi ainsi que leur fonctionnement grâce à l'apport des nouvelles technologies, ce qui m'a amenée à participer au projet MoveR.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste MoveR ?

MoveR, c'est un outil de réalité immersive qui permet au patient de recevoir une stimulation large de sa rétine périphérique et de sa rétine centrale, avec facteurs modifiables apportés par le thérapeute. Le soignant peut faire varier les intensités, le contraste, l'opacité via différentes expériences qui vont permettre d'associer de la convergence, des perturbateurs vestibulaires, visuels et sonores, des prises d'informations pendant une tâche motrice etc... Le patient est plongé dans une stimulation extrêmement intense du système neurovisuel.

Comment cela a-t-il impacté votre façon d'exercer ?

Ma pratique a vraiment complètement changé depuis. Déjà, parce que j'ai une population qui m'est adressée spécifiquement pour cette prise en charge innovante. J'ai remarqué assez rapidement que j'obtenais des résultats plus rapides que via d'autres prises en charge, et celle-ci était beaucoup plus attrayante pour les patients. Maintenant, je ne fais que ce que j'aime : de la prise en charge du trouble neurovisuel. Les patients le sentent et nous formons une équipe.

Comment les patients réagissent-ils à MoveR ?

Les retours des patients sont très bons. Les enfants sont contents de revenir, ils ont des déclics en lecture au bout d'environ cinq séances et ils s'en rendent compte. Leurs parents le confirment aussi, leurs enfants se mettent à lire les panneaux de circulation, les étiquettes au petit déjeuner et se mettent aussi à réclamer des livres, ce qui n'était pas le cas depuis très longtemps. Ce qui permet de dire que MoveR a été un élément déclencheur.

Comment cela a-t-il changé votre approche en tant que thérapeute ?

C'est extrêmement plaisant d'avoir des patients qui sont contents de revenir, et de ne pas se trouver face à un enfant qui dit "ah là là, j'ai encore loupé l'école, j'ai encore loupé le sport, j'ai encore loupé quelque chose". Cette bonne humeur ambiante nous pousse aussi à faire notre travail encore mieux.

Pouvez-vous nous parler des avantages de MoveR par rapport aux méthodes classiques ?

Avant je travaillais sur les supports papier-crayon, mes séances pouvaient parfois durer entre six mois et un an. Les résultats étaient là, mais au prix d'un traitement long, plutôt coûteux et parfois douloureux et rébarbatif pour le patient et moi-même. Depuis que j'utilise MoveR, j'ai réduit par deux, voire trois la durée de traitement et cela se passe dans le plaisir et l'humour !

Avez-vous des exemples concrets de cas où MoveR a fait la différence ?

Il m'arrive parfois de recevoir, un peu en dernier recours, des enfants de 13-14 ans qui ont déjà eu de l'orthophonie, de l'orthoptie, dans des contextes de troubles de langage associé ou non à de l'autisme. Bien souvent, ils viennent parce qu'ils ont entendu parler de la technologie MoveR. Je les traite généralement en intensif pendant leurs vacances scolaires, où je les vois tous les jours, et il m'est arrivé d'obtenir un déclic en lecture ou en repérage spatial en 10 séances, alors qu'ils n'avaient pas eu de séances depuis longtemps.

En résumé, comment MoveR a-t-il transformé votre pratique ?

MoveR change complètement la vie du soignant, ça change sa posture, ça change sa vision de l'orthoptie, pour le bien du patient.

En fait, c'est une révolution !



Charlotte, Florent, Alain, mais également l'ensemble des orthoptistes équipé(e)s de MoveR forment une communauté bouillonnante, participative et accueillante, prête à vous accompagner dans la transformation de votre métier. Contactez l'équipe MoveR au **01 72 56 39 08** ou par e-mail à info@mover-vr.fr pour plus d'informations.



Le protocole **RNO**

Le “RNO” est un protocole organisationnel. C’est un protocole facile à mettre en place car interne à l’organisation de l’ophtalmologiste. **Il peut donc être appliqué uniquement au sein d’un cabinet d’ophtalmologiste.**

Les patients doivent avoir entre 6 et 49 ans et ne peuvent avoir de pathologies connues. L’orthoptiste réalise différents examens que l’ophtalmologiste va lire et interpréter en différé. En fonction, le patient reçoit une ordonnance de lunettes ou peut-être reconvoqué par un ophtalmologiste. La cotation est de 28 euros et ne peut pas être associée avec un autre acte orthoptiste ou ophtalmo.

Il ne faut pas confondre le protocole RNO avec le protocole Muraine. En effet, le protocole Muraine se réalise en dehors du cabinet de l’ophtalmologiste, dans un cabinet dit “satellite” ou “secondaire”.

LES EXAMENS À RÉALISER PAR L’ORTHOPTISTE

- ▶ Anamnèse
- ▶ Réfraction et acuité visuelle
- ▶ Rétinophotographie
- ▶ PIO



CE QU’IL NE FAUT PAS FAIRE

- ▶ Poser un diagnostic auprès du patient.

RECOMMANDATION

- ▶ S’assurer que les dossiers soient bien relus par l’ophtalmologiste et que les patients soient revus par un ophtalmologiste lorsque cela est nécessaire.

RAPPEL

En tant que professionnel de santé, nous avons une responsabilité auprès des patients. Nous nous devons de proposer la meilleure prise en charge à nos patients. Les protocoles peuvent être source de dérives, à nous contribuer à ce que cela améliore le soin.

Pour plus d’information, contactez le SNAO via contact@orthoptiste.pro.

William CHASTEL
Administrateur du SNAO

Journées d'information sur l'installation en libéral et sur le salariat.

LIBÉRAL, SALARIAT OU LES DEUX ?



Les journées d'information sur les différentes modalités de travail de l'orthoptiste: 1 journée sur l'installation en libéral + matinée sur le salariat (possibilité de participer indifféremment à l'un ou à l'autre).

INSCRIPTION GRATUITE* AVANT LE 9 OCTOBRE 2023

JOURNÉE SUR LE LIBÉRAL	1/2 JOURNÉE SUR LE SALARIAT
13 OCTOBRE 2023 8H30/18H30	14 OCTOBRE 2023 8H30/13H
LIBÉRAL <ul style="list-style-type: none">Quelles conditions pour exercer en libéral ?Quel statut juridique ? Seul ou en groupe ?Quid du local ? Quel est mon régime fiscal ?Comment marche la comptabilité ?	SALARIAT <ul style="list-style-type: none">Comprendre le contrat de travailConventions collectivesQui pour m'aider en cas de problème ?

LES RÉPONSES À TOUTES VOS QUESTIONS

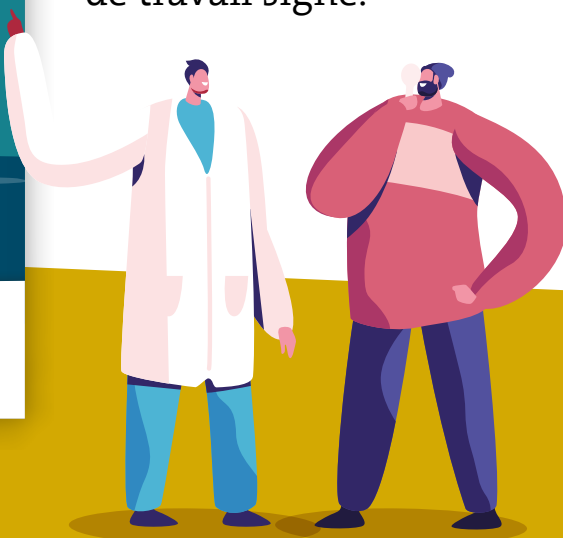
<ul style="list-style-type: none">Suis-je fais pour le libéral ? Plutôt le salariat ?Quelles démarches administratives ?Quels sont mes droits/obligations ?	<ul style="list-style-type: none">Quelle couverture sociale ?Comment cela fonctionne pour la retraite ?Quels sont les revenus moyens ?
---	--

Orthoptistes SNAO

*Inscription uniquement en ligne sur votre extranet rubrique événement. Pour toute question complémentaire, écrivez-nous à contact@orthoptiste.pro

Les 13 et 14 octobre a eu lieu l'édition 2023 des journées d'information sur l'installation en libéral et sur le salariat.

Nous remercions nos partenaires et intervenants pour leur prestation de qualité. Ils ont ainsi pu apporter des explications et des réponses aux participants quant à modalités administratives pour s'installer en libéral ou bien sur le contrat de travail signé.





Téléchargez le guide sur l'extranet



Une journée et demi, forte en informations et échanges, animée par Charlotte Genelot, Laurent Vignal (administrateurs du SNAO) et Karoline Coursaget (chargée de mission et anciennement secrétaire adjointe du SNAO).

ORTHOPTISTE de l'installation à la pratique

Ce qu'il faut savoir du début à la fin de l'activité



En 2023, le seul syndicat
avec vous, partout.



Je suis très heureuse d'avoir pu participer auprès de Karoline et Laurent à ces journées de l'installation en libéral. J'ai beaucoup apprécié la qualité des interventions et des échanges avec les participants.

Charlotte Genelot



Pour ma première participation en tant qu'animateur au côté de Charlotte et Karoline de ces journées j'ai été agréablement surpris par la qualité des intervenants. Les participants ont également animé ces journées par leurs interrogations ce qui a permis d'avoir des échanges constructifs sur la pratique de notre profession. Je remercie Karoline pour son aide et sa pédagogie ainsi que Charlotte.

Laurent Vignal



Concertation nationale sur la santé des professionnels de santé

« Un professionnel qui va bien, c'est un professionnel qui soigne bien. »

Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé



Agnès Firmin Le Bodo a lancé le 30 mars dernier **un grand chantier national dédié à la santé des professionnels de santé.**

QUELQUES CHIFFRES CLÉS*

- 63%** estiment que leur état de santé n'est pas bon
- 53%** donnent une note inférieure à 7/10 concernant leur vie actuelle
- 71%** estiment le niveau de stress lié à l'activité professionnelle supérieur à 6/10
- 77%** estiment ne pas dormir suffisamment
- 64%** évaluent leur état de fatigue inférieur ou égal à 5/10
- 14%** déclarent ne pas avoir de médecin traitant

LA MINISTRE DÉLÉGUÉE A LA SANTÉ A FIXÉ **DES AXES DE TRAVAIL :**

- ▶ **Il faut sensibiliser et former :** mise en place d'actions de sensibilisation à la gestion du stress, à la promotion de la santé et à la prévention des risques psychosociaux
- ▶ **Prévention et accès aux soins :** faciliter l'accès aux dispositifs de prévention et aux soins pour les professionnels de santé et une plateforme en ligne pour soutenir
- ▶ **Amélioration de l'environnement de travail :** organisation du temps de travail et de reconnaissance du temps travaillé et favoriser les conditions d'un environnement de travail
- ▶ **Recherche :** l'investissement dans la recherche sur la santé des professionnels de santé
- ▶ **Solidarité et confraternité**

SOUFFRANCE DES SOIGNANTS :

Tout professionnel de santé ayant besoin d'aide ou connaissant un autre professionnel de santé en situation de vulnérabilité, peut contacter le numéro vert **0 805 23 23 36**





LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES SOIGNANTS

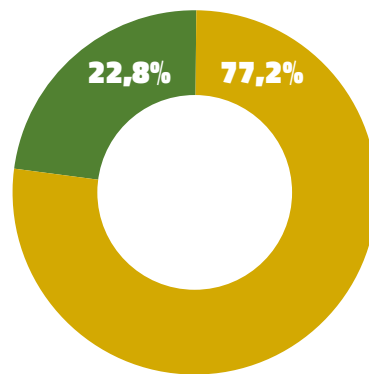
Selon les derniers chiffres publiés par l'OMS en février 2022, **38% des professionnels de la santé dans le monde sont victimes de violences physiques à un moment ou à un autre de leur carrière.**

En France, les soignants sont deux fois plus nombreux que l'ensemble de la population active à subir des incivilités et des violences physiques ou verbales au travail et c'est quotidien pour 37% des hospitaliers.

L'UNPS avait enregistré 3 506 réponses aux questionnaires dont 259 orthoptistes :



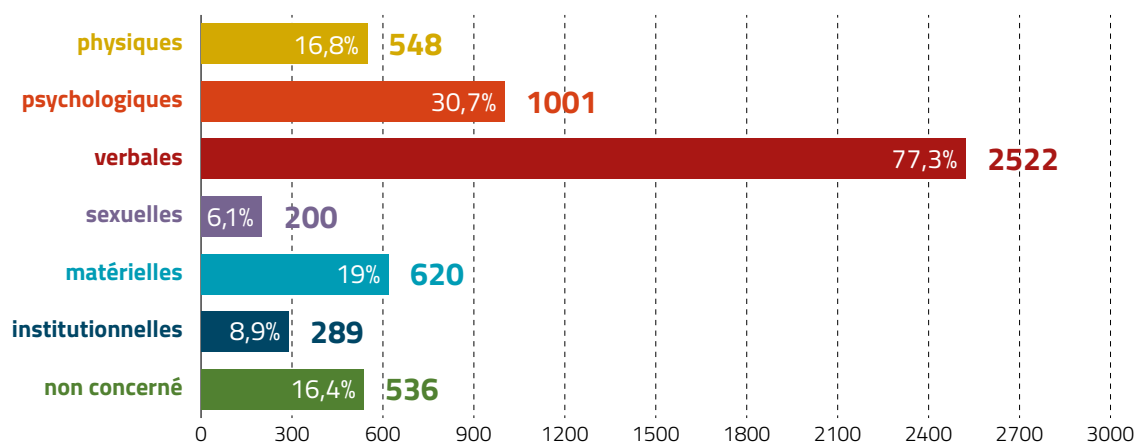
Avez-vous déjà subi des violences dans le cadre de votre exercice professionnel ? **3 455 réponses**



● Oui : 2 666 réponses ● Non : 789 réponses



Quels types de violences avez-vous subi ? (plusieurs réponses possibles) **3 261 réponses**

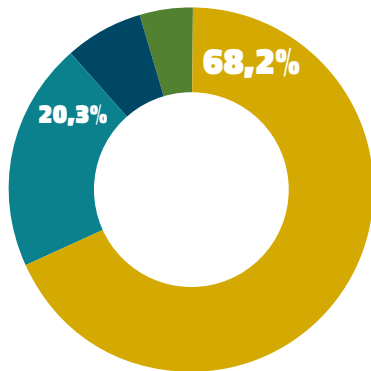


Autres types de **violences citées :**

- ▶ Menaces (dénoncer à la sécurité sociale, porter plainte)
- ▶ Diffamation
- ▶ Racisme
- ▶ Cambriolage
- ▶ Réseaux sociaux, mails, avis google



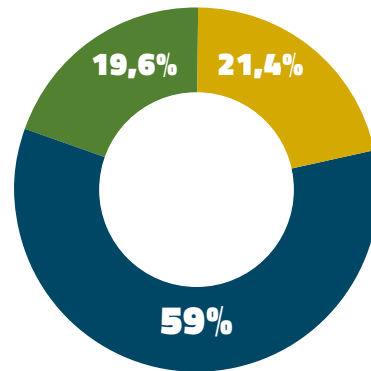
Où avez-vous subi ces violences ? 3 455 réponses



- Sur mon lieu d'exercice : 68,2%
- Au domicile du patient : 20,3%
- Sur le trajet domicile-travail : 6,8%
- Non concerné : 4,7%



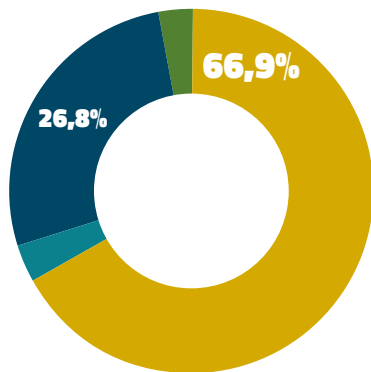
Avez-vous déclaré ces violences ? 3 409 réponses



- Oui : 730 réponses
- Non : 2 010 réponses
- Non concerné : 669 réponses



Selon vous, les violences à l'encontre des professionnels de santé ont-elles **augmenté** dans les cinq dernières années ? 3 470 réponses



- Oui : 2 322 réponses
- Non : 115 réponses
- Je ne sais pas : 931 réponses
- Non concerné : 102 réponses

DES SOLUTIONS SONT PROPOSÉES POUR LIMITER LES RISQUES

- ▶ Mieux former le professionnel soignant
- ▶ Accompagner la communication et soutenir le professionnels de santé
- ▶ Installer des caméras à l'entrée avec des bloques portes
- ▶ Toujours signaler l'adresse où vous vous trouvez lorsque vous faites des soins à domicile.

Téléchargez le rapport complet





En collaboration libérale puis je demander une rétrocession fixe ?

Lors d'une collaboration libérale, le mode de calcul de la rétrocession peut être fixé contractuellement en montant ou en pourcentage.

Toutefois, le mode de calcul des collaborateurs libéraux en montant est très peu fréquent chez les professions médicales mais très répandu par exemple dans la profession d'avocat.



FOIRE AUX QUESTIONS

Ma patiente m'a signalé qu'elle était victime de violence. Que faire ?

MONTRER SON IMPLICATION

- ▶ Mettre des affiches et des brochures à disposition des patients dans la salle d'attente
- ▶ Adopter une attitude empathique et bienveillante sans porter de jugement

EXPLIQUER LES SPÉCIFICITÉS DES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE POUR DÉCULPABILISER LA PATIENTE ET L'AIDER À AGIR

- ▶ Différents types de violences : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques, le plus souvent récurrents et cumulatifs, entre partenaires intimes
- ▶ Évolue par cycles successifs augmentant en intensité et en fréquence dans le temps

SI BESOIN FAIRE UN SIGNALEMENT

- ▶ Avec l'accord de la victime, contacter le numéro vert 119
- ▶ Mais cet accord n'est pas nécessaire si la victime est un mineur ou une personne vulnérable
- ▶ Informer la victime qu'elle est en droit de déposer plainte, les faits de violence sont interdits et punis par la loi, elle peut déposer maintenant ou plus tard dès qu'elle se sentira prête et en sécurité pour le faire
- ▶ Orienter vers les structures associatives, judiciaires et sanitaires qui pourront l'aider

NUMÉROS D'URGENCE

- ▶ Violences Femmes Info : 3919
- ▶ Demande d'hébergement d'urgence : 115

SITES D'INFORMATION

- ▶ <https://arretonslesviolences.gouv.fr> (à conseiller aux victimes et qui comporte également une rubrique dédiée aux professionnels)
- ▶ Declicviolence : <https://declicviolence.fr>
- ▶ CNOM : Secret médical et violences au sein du couple : Recommandations de bonne pratique « Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple »



Est-on obligé de prendre l'assurance AT/MP ?

SELON NOTRE PARTENAIRE LA MACSF :

AT/MP : les prévoyances indemnisent sans même poser la question par rapport à cette option de la CPAM. Si l'utilité semble nulle, ce serait plutôt pensé pour les artisans et leurs maladies professionnelles.

Qui dois-je prévenir en cas de déménagement ?

Votre ARS, votre CPAM, vos assurances, changer vos contrats EDF et internet, faire le changement d'adresse à la poste pour réorienter votre courrier, prévenir l'URSAFF sans oublier la CARIPIKO



Nouveau traité des maladies des Yeux

Le "Nouveau traité des maladies des Yeux" de Monsieur de Saint-Yves publié pour la première fois en 1722 et réédité en 1747 est l'un des tout premier ouvrage en français qui parle de manière raisonnée, rigoureuse (on dirait aujourd'hui "scientifique") des maladies des yeux.

Ce n'est effectivement qu'au XVIII^e siècle, que la médecine occidentale a commencé à se débarrasser de nombres de croyances mystiques et de pratiques magiques pour se baser sur les constats cliniques et le raisonnement des praticiens.

Ce livre ne se lit pas facilement ; pas comme un roman. Le français de cette période est ardu à comprendre. On y trouve des descriptions anatomiques de l'œil et de ses composants assez justes ainsi qu'une approche raisonnée de certaines pathologies. Dans cet ouvrage, Saint-Yves décrit parfaitement le strabisme qui, à l'époque, était considéré comme une déficience essentiellement musculaire. Dans le chapitre XXIV intitulé "Des yeux louches", il écrit "On appelle Louche celui de qui l'un des yeux n'est pas tourné du côté de l'objet qu'il regarde". Manifestement très bon clinicien, Saint-Yves fait la différence entre les strabismes de l'enfant et ceux de l'adulte.

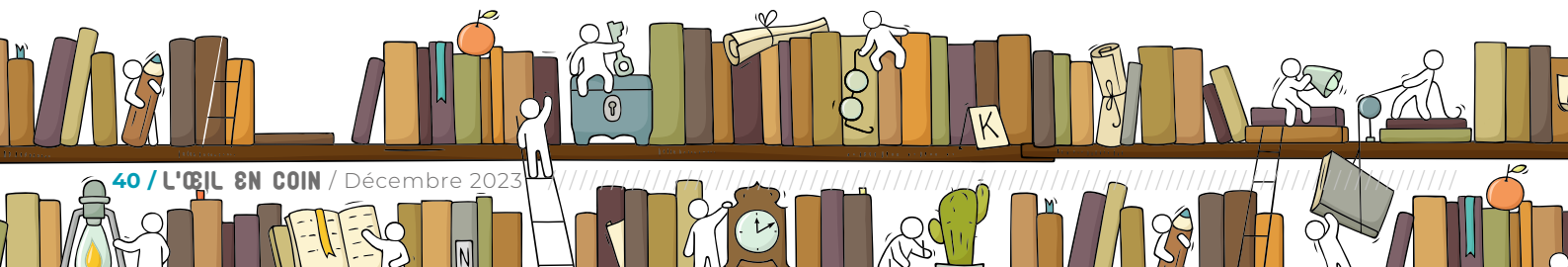
Nouveau traité des maladies des yeux

Où, l'On expose leur structure, leur usage, les causes de leurs maladies, leurs symptômes, les remedes & les opérations de chirurgie qui conviennent le plus à leur guérison. Avec de nouvelles découvertes sur la...



SAINT-YVES, M. DE (CHARLES), 1667-1733, CANTWEL, ANDRÉ, D. 1754, SAINT-YVES, M. DE (CHARLES), 1667-1733, RÉPONSE À UNE LETTRE DE M. MAUCHART, SLOANE, HANS, SIR, 1650-1753

Manifestement très bon clinicien, Saint-Yves fait la différence entre les strabismes de l'enfant et ceux de l'adulte.



2024 CALENDRIER DES FORMATIONS UNRIO

Janvier

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Paris 12 et 13 janvier
Troubles visuo-spatiaux

Paris 22 et 23 janvier
Cas cliniques : rééducation orthoptique et neurovisuelle

Paris 25 et 26 janvier
Lecture et attention visuelle

Paris 29 et 30 janvier
Autisme et neurovision : la place de l'orthoptiste

Février

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

Paris 5 et 6 février
Troubles des apprentissages : Bilan et rééducation • Niveau 1

Virtuel 9 février
Repérage par l'orthoptiste des situations d'urgences ophtalmologiques

Paris 19 et 20 février
Tests étalonnés en orthoptie chez l'enfant

Paris 26 et 27 février
TDAH

Mars

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Paris 7 et 8 mars
Contactologie : de l'indication à l'adaptation

Paris 11 et 12 mars
Troubles des apprentissages : Niveau 2

Virtuel 18 et 19 mars
Tests étalonnés en orthoptie chez l'enfant

Montpellier 25 et 26 mars
Basse vision : bilan et rééducation • Partie 1

Avril

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Saint-Brieuc 8 et 9 avril
Troubles vestibulaires et orthoptie

Saint-Brieuc 10 avril
Accommodation : outils et pratiques de prises en charge

Marseille 12 et 13 avril
Réfraction

Nantes 12 et 13 avril
Vision et sport

Virtuel 22 et 23 avril
Cas cliniques : rééducation orthoptique et neurovisuelle

Virtuel 23 avril
Chemins cliniques en DMLA

Mai

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Virtuel 14 mai
Bilan neurovisuel : de la démarche diagnostique à la synthèse rédactionnelle

Nancy 30 et 31 mai
Paralysies oculomotrices : améliorez votre prise en charge

Virtuel 3 et 4 juin
Troubles des apprentissages : Bilan et rééducation • Niveau 1

Virtuel 6 et 7 juin
Lecture et attention visuelle

Virtuel 14 juin
Tout savoir sur l'OCT

Juin

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Montpellier 17 et 18 juin
Basse vision : bilan et rééducation • Partie 2

Nice 17 et 18 juin
Troubles visuo-spatiaux

Virtuel 21 juin
Repérage par l'orthoptiste des situations d'urgences ophtalmologiques

Dijon 28 juin
Strabisme divergent intermittent

Rouen 28 et 29 juin
Réfraction

Juillet

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Septembre

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Virtuel 2 juillet

Risque d'addiction aux écrans

Bordeaux 9 et 10 septembre
TDAH

Virtuel 23 et 30 septembre

Tests étalonnés en
orthoptie chez l'enfant

Paris 30 septembre & 1^{er} octobre

Troubles vestibulaires
et orthoptie

Octobre

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Paris 2 octobre

Accommodation: outils et
pratiques de prises en charge

Virtuel 4 octobre

Repérage par l'orthoptiste
des situations d'urgences
ophtalmologiques

Paris 4 et 5 octobre

Neurovision et mathématiques

Paris 7 octobre

Oculométrie en pratique

Paris 8 octobre

Strabisme divergent intermittent

Clermont-Ferrand

10 et 11 octobre

Lecture et attention visuelle

Paris 14 et 15 octobre

Troubles visuo-spatiaux

Paris 21 et 22 octobre

Posturologie et orthoptie

Paris 24 et 25 octobre

Contactologie: de
l'indication à l'adaptation

Montpellier 28 et 29 octobre

Cas cliniques: rééducation
orthoptique et neurovisuelle

Paris 4 et 5 novembre

Paralysies oculomotrices:
améliorez votre prise en charge

Paris 7 et 8 novembre

Amblyopie

Virtuel 12 novembre

Bilan neurovisuel: de la
démarche diagnostique
à la synthèse rédactionnelle

Paris 18 et 19 novembre

Autisme et neurovision:
la place de l'orthoptiste

Paris 22 et 23 novembre

Réfraction

Paris 25 et 26 novembre

Orthoptie et psychomotricité

Virtuel 25 et 26 novembre

Tests étalonnés en
orthoptie chez l'enfant

Paris 29 et 30 novembre

Vision et sport

Paris 2 et 3 décembre

Troubles des apprentissages:
Bilan et rééducation • Niveau 1

Paris 6 et 7 décembre

Pratiques du Champ Visuel:
de la réflexion à la réalisation

Virtuel 9 et 10 décembre

Troubles des apprentissages:
• Niveau 2

Virtuel 12 et 13 décembre

Sclérose en Plaque et orthoptie

Paris 12 et 13 décembre

Troubles neurovisuels
des enfants atteints d'un
polyhandicap ou d'une
paralysie cérébrale



55

Formations

dispensées toute l'année

Dans toute la France:

Clermont-Ferrand, Dijon,
Bordeaux, Marseille,
Montpellier, Nancy,
Nantes, Nice, Paris,
Rouen, Saint-Brieuc

Mais aussi en virtuel!

2024 INDEX DES FORMATIONS UNRIO

Accommodation: outils et pratiques de prises en charge

Frédérique Serra

Saint-Brieuc 10 avril

Paris 2 octobre

Amblyopie

Frédérique Serra

Paris 7 et 8 novembre

Autisme et neurovision: la place de l'orthoptiste

Aurélie Bon

Paris 29 et 30 janvier

Paris 18 et 19 novembre

Basse Vision: bilan et rééducation

Laura Lecomte et Romain Praud

Montpellier 25 et 26 mars **Partie 1**

Montpellier 17 et 18 juin **Partie 2**

Bilan neurovisuel: de la démarche diagnostique à la synthèse rédactionnelle

Katrine Hladiuk

Virtuel 14 mai

Virtuel 12 novembre

Cas cliniques: rééducation orthoptique et neurovisuelle

Cloé Clavel et Laura Lecomte

Paris 22 et 23 janvier

Virtuel 22 et 23 avril

Montpellier 28 et 29 octobre

Chemins cliniques en DMLA (problématiques et solutions)

Katrine Hladiuk

Virtuel 23 avril

Contactologie: de l'indication à l'adaptation

Kevin Lehuède

Paris 7 et 8 mars

Paris 24 et 25 octobre

Lecture et attention visuelle

Audrey Vialatte

Paris 25 et 26 janvier

Virtuel 6 et 7 juin

Clermont-Ferrand 10 et 11 octobre

Neurovision et mathématiques

Katrine Hladiuk

Paris 4 et 5 octobre

Oculométrie en pratique

Yannick Moujon

Paris 7 octobre

Orthoptie et psychomotricité

Yannick Moujon et Pascal Bourger

Paris 25 et 26 novembre

Paralysies oculomotrices: améliorez votre prise en charge

Malvina Beltrami

Nancy 30 et 31 mai

Paris 4 et 5 novembre

Posturologie et orthoptie

Grégoire Verhaegen et Valérie Pichon

Paris 21 et 22 octobre

Place de la rééducation dans la prise en charge des strabismes divergents intermittents

Yannick Moujon

Dijon 28 juin

Paris 8 octobre

Pratiques du Champ Visuel: de la réflexion à la réalisation

Rislie Bouzitou

Paris 6 et 7 décembre

Réfraction

Marie-Anne Balayn

Marseille 12 et 13 avril

Rouen 28 et 29 juin

Paris 22 et 23 novembre

Toutes nos formations peuvent être **dispensées à la demande sur sollicitation** écrite et sous réserve d'un nombre suffisant de participants.



Repérage par l'orthoptiste des situations d'urgences ophtalmologiques

Malvina Beltrami et Paul Plavosin

Virtuel 9 février

Virtuel 21 juin

Virtuel 4 octobre

Risque d'addiction aux écrans (rôle de l'orthoptiste dans la prévention)

Katrine Hladiuk et Sébastien Henrard

Virtuel 2 juillet

Sclérose en plaque (SEP) et orthoptie

Grégoire Verhaegen et Dr Cécile Donzé

Virtuel 12 et 13 décembre

Tests étalonnés en orthoptie chez l'enfant

Laura Lecomte

Paris 19 et 20 février

Virtuel 18 et 19 mars

Virtuel 23 et 30 septembre

Virtuel 25 et 26 novembre

Tout savoir sur l'OCT

Rislie Bouzitou

Virtuel 14 juin

Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH)

Sébastien Henrard et Katrine Hladiuk

Paris 26 et 27 février

Bordeaux 9 et 10 septembre

Troubles des apprentissages:

Bilan et rééducation • Niveau 1

Katrine Hladiuk et Laura Lecomte

Paris 5 et 6 février

Virtuel 3 et 4 juin

Paris 2 et 3 décembre

Troubles des apprentissages:

Niveau 2

Katrine Hladiuk et Laura Lecomte

Paris 11 et 12 mars

Virtuel 9 et 10 décembre

Troubles neurovisuels des enfants atteints d'un polyhandicap ou d'une paralysie cérébrale

Dominique Rey

Paris 12 et 13 décembre

Troubles vestibulaires et orthoptie

Frédérique Serra

Saint-Brieuc 8 et 9 avril

Paris 30 septembre et 1^{er} octobre

Troubles visuo-spatiaux chez l'enfant et ses retentissements sur les apprentissages scolaires

Katrine Hladiuk

Paris 12 et 13 janvier

Nice 17 et 18 juin

Paris 14 et 15 octobre

Vision et Sport

Armelle Mélusson

Nantes 12 et 13 avril

Paris 29 et 30 novembre



Toutes nos formations peuvent être **dispensées à la demande sur sollicitation** écrite et sous réserve d'un nombre suffisant de participants.



FICHE D'INSCRIPTION UNRIO 2024



Prénom Nom Nom de naissance

Né(e) le Département de naissance

Année de diplôme Lieu de diplôme

Adresse

Code postal Ville

Téléphone professionnel Portable

Adresse e-mail N° adhésion SNAO

N° ADELI ARS de votre lieu d'exercice

Référence de la formation

Titre de la formation

Date de la session Lieu

Durée du stage	Libéral adhérent SNAO	Libéral non adhérent SNAO	Établissement, salarié(e)	Étudiant(e)s
1 jour (7h)	225 €	405 €	405 €	70 €
2 jours (14h)	440 €	795 €	795 €	140 €
4 jours (28h)	880 €	1590 €	1590 €	280 €

Modalités d'inscription

Pour les orthoptistes LIBÉRAUX

Pour toute inscription doit être retournés le devis signé accompagné d'un chèque d'acompte :

- Pour un stage de **1 à 3 jours** : Chèque de **80 €**
- Pour un stage de **4 jours** : Chèque de **150 €**

Chèque à l'ordre de l'UNRIO. Des aménagements de paiement peuvent être accordés sur demande.

RAPPEL : L'ordre des inscriptions se fera en fonction de l'arrivée des courriers, toute annulation doit être formulée par écrit, toute session non décommandée 15 jours à l'avance ne pourra être remboursée, sauf cas de force majeure et l'acompte sera conservé.

Pour les orthoptistes SALARIÉ(E)S : à l'attention de l'employeur

Pour toute inscription d'un orthoptiste salarié, l'employeur doit simplement indiquer ses coordonnées en apposant son cachet sur ce document. À réception, une convention de stage, ainsi qu'un devis lui seront retournés.

À l'issue de stage, une facture pour le montant total avec une attestation de présence lui seront adressés.

Date, signature, cachet de l'employeur



Dans un souci de protection de l'environnement, tous les documents administratifs vous seront désormais envoyés par mail.

FICHE D'INSCRIPTION UNRIO-DPC 2024



Prénom Nom Nom de naissance

Né(e) le Département de naissance

Année de diplôme Lieu de diplôme

Adresse

Code postal Ville

Téléphone professionnel Portable

Adresse e-mail N° adhésion SNAO

N° ADELI ARS de votre lieu d'exercice

Référence de la formation

Titre de la formation

Date de la session Lieu

MARCHE À SUIVRE POUR L'INSCRIPTION À UNE FORMATION UNRIO-DPC 2024

- Inscrivez-vous, (si cela n'a pas déjà été fait) afin de créer votre profil avec votre N° ADELI sur mondpc.fr
- Consultez les actions en allant dans la rubrique: «[Recherche actions](#)», renseignez **1497** dans la case «[numéro d'organisme](#)» puis cliquez sur «[rechercher](#)»
- Inscrivez-vous à l'action de votre choix.

À envoyer par courrier à l'UNRIO

- La fiche d'inscription UNRIO-DPC 2024 remplie et signée
- Une feuille de soins annulée
- Un chèque de 30 € à l'ordre de l'UNRIO pour frais de dossier
- Un chèque de caution de 150 € à l'ordre de l'UNRIO qui sera restitué à la fin de la session de formation au stagiaire qui aura suivi le stage en entier. Celui-ci sera encaissé si annulation tardive du stagiaire, moins d'un mois avant le début du stage, sauf en cas de force majeure à justifier.

L'ordre des inscriptions se fera en fonction de l'arrivée des courriers.

Toute annulation ou justification d'absence doit être formulée par écrit.

Si une session est complète (20 inscrits) et qu'elle vous intéresse, prévenez l'UNRIO.

Date et signature précédées de la mention manuscrite: «Je m'engage à suivre une évaluation de l'impact de la formation sur ma pratique»

Cachet de l'orthoptiste ou de l'employeur



Dans un souci de protection de l'environnement, tous les documents administratifs vous seront désormais envoyés par mail.



LES
ASSISES
DE L'ORTHOPTIE

L'ORTHOPTIE **PÉDIATRIQUE**

»»»»» **LA GRANDE MOTTE**

6^e
édition

VENDREDI **22 MARS**
& SAMEDI **23 MARS**
2024



**Congrès scientifique UNRIO / Ateliers /
Assemblée Générale Statutaire SNAO / Soirée de Gala**



OptiKid
LE SPÉCIALISTE DE LA VUE DES ENFANTS

180 CORNERS EN FRANCE

"Mes lunettes, une affaire de spécialiste !"

DÈS LA NAISSANCE
optikid.fr

Vos patients vous réclament **un opticien qualifié** à qui confier la vue de leur enfant ?
→ Contactez nos Délégués à l'Information Médicale :

QUEST, CENTRE ET ÎLE DE FRANCE CAROLINE RIVOLLIER 07 86 78 77 75	SUD JOËLLE LARANE 06 37 05 48 27
CENTRE-EST GUILLAUME BERTHOD 06 37 05 76 74	NORD-EST KARINE MARTIN 06 76 63 65 76

Directeur de publication :

Mélanie ORDINES

Rédaction et coordination :

Mélanie ORDINES

Création, mise en page :

Thibault INGLEBERT

Tél : 06 32 90 38 60

Édité par le SNAO

22, rue Richer - 75009 Paris

Tél. : 01 40 22 03 04

Site web : www.orthoptiste.pro

Dépôt légal : 53 073 ISSN 0987 45 34

**TOUTES
LES ANNONCES
SONT EN LIGNE
SUR NOTRE
SITE!**



Accessoires

Acuité visuelle

HEINE instruments

Prismes

Réfraction

**Tests de Perception
des Couleurs**

Tests de Basse Vision

Tests Stéréoscopiques

Tests de Vision Binoculaire



www.eyesfirst.eu

Email: eyesfirst@tshs.eu

ORTOPAD®

Commandez gratuitement
des échantillons d'ORTOPAD®
sur ortopad.fr



Demandez gratuitement notre catalogue pour
obtenir une vue d'ensemble actualisée.

Il suffit de nous envoyer un e-mail: info@ortopad.fr